



Instance de Commandement et CAPC DSD

du 15 décembre 2017

CGC-Douanes était représentée par

S. Denis (administratrice), O. Gourdon (DSD1), Y. Chazalviel (DSD1) et K. Conrad (DSD2)

Cette 7ème et dernière instance de commandement de l'année 2017 réunissait 4 représentants CGC-douanes (de niveau administrateur, DSD1 et DSD2) et 3 de l'USD FO. Le Directeur Général était assisté du Chef de service, de la sous directrice A, du chef du bureau A/2 et de son successeur ainsi que de son adjointe et des collaborateurs du bureau A/2.

Instance de commandement

Une directrice interrégionale a été nommée en tant qu'administratrice supérieure au sein de l'interrégion Bourgogne Franche-Comté Centre Val de Loire. CGC-Douanes lui souhaite pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Par ailleurs, deux « régularisations » de chargés de mission sont intervenues au titre de la promotion à l'emploi d'administrateur sur les fonctions de DRGC à Rouen et de Metz RR.

Très peu de mouvements au regard du nombre de postes proposés sur la BIEP...

Nous nous sommes étonnés du si faible nombre de mouvements au regard du volume de postes proposés sur la BIEP. La direction générale a rappelé que les postes publiés ne sont que susceptibles d'être vacants et qu'une prochaine instance en février 2017 viendrait compléter ce mouvement. Le Directeur Général a indiqué qu'il continuera à y avoir beaucoup plus d'instances de commandement (7 par an en 2017 contre 2 par an en moyenne auparavant) et que cela permettait davantage de fluidité. Le fait de gagner en ouverture et en transparence en recueillant les vœux des postulants peut avoir pour conséquence que certains postes ne soient pas pourvus automatiquement, les choix étant rendus plus compliqués. Le chef de service souligne qu'il y a davantage de mouvements qu'auparavant, ce qui autorise une respiration plus importante du statut du fait de la centralisation comptable, de l'ouverture de nouveaux postes et des conséquences de la refondation de la DNRED.

Conséquence non négligeable, la multiplication des instances de commandement permet à vos représentants de dialoguer régulièrement avec le Directeur Général et ses collaborateurs.

Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat spécialiste de vos préoccupations !

Questions sur le nombre d'administrateurs généraux et la distinction entre AG/AS parmi les DI

A une question de CGC-Douanes sur l'augmentation potentielle du nombre d'administrateurs généraux, en terme de supports budgétaires, du fait notamment de la possibilité désormais offerte aux AG d'occuper des fonctions de receveur interrégional, le Directeur Général a estimé que le contexte n'était pas favorable pour augmenter le nombre actuel d'emplois d'AG, certains organismes de contrôle s'étonnant même auprès de lui qu'on ne redevienne pas simples « DSD » en sortie du statut d'emploi, après avoir occupé des fonctions d'administrateur général.

CGC-Douanes a interrogé la DG sur la doctrine qui présidait au choix d'un administrateur supérieur ou d'un administrateur général sur les postes de directeurs interrégionaux. En règle générale, selon lui, ce n'est qu'après un premier poste de DI qu'un AS pourrait être promu administrateur général, de façon à tenir compte de l'expérience. Ce faisant, des exceptions existent eu égard notamment à l'exigence de certains enjeux managériaux.

Il en résulte que le nombre de supports budgétaires actuels d'AG n'est pas saturé.

Evolutions des métiers de l'encadrement supérieur : le programme Action Publique 2022

CGC-Douanes a insisté sur la nécessité de redéfinir les fonctions pouvant être occupées par les IP et DSD au regard des évolutions en cours (suppression des fonctions de chef BOP GRH adjoints au DI, redéfinition des POC, PAE, ...). La sous directrice A a souligné que ce serait un des grands chantiers de l'année 2018 et que cela faisait partie de la lettre de mission d'« Ambition DG » et du volet GPEEC qui le compose visant à traduire en RH les évolutions en cours.

Parmi celles-ci, outre le **Brexit** et le **droit à l'erreur**, il s'agira de décliner le programme « Action Publique 2022 : pour une transformation du service public » lancé le 13 octobre dernier par le Premier Ministre et le Ministre de l'Action et des Comptes publics.

Le Directeur Général a rappelé que ce programme faisait suite à de précédents comme la RGPP ou la MAP mais se singularisait par la place sans précédent qu'il accordait au numérique, la priorité étant donnée à la transformation numérique des administrations pour atteindre l'objectif de 100% de services publics dématérialisés en 2022. Pour Bercy, ce chantier tourne autour de grandes questions comme celles-ci : comment mieux recouvrer ? Comment mieux contrôler ? Le premier constat est que les administrations fiscales travaillent très bien mais qu'elles ne disposent pas suffisamment de moyens de contrôle dans le domaine numérique pour traiter en masse les données (type datamining).

Pour les usagers, l'objectif est d'améliorer la qualité de service en développant les relations de confiance entre les usagers et les administrations, au travers notamment du « droit à l'erreur ». L'idée est de transformer les administrations en partant du point de vue de l'utilisateur. Ainsi, pour le Directeur Général, ce qui compte pour l'utilisateur, c'est le « front office », peu importe l'organisation des administrations en back office comme l'existence de 2 réseaux comptables à Bercy. Il faut selon lui encore progresser en matière d'interface entre l'administration et les usagers. Nous nous réjouissons de cette analyse qui préserve le réseau comptable douanier mais nous met au défi d'être particulièrement performants pour justifier ce second réseau.

Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat spécialiste de vos préoccupations !

Dans ce cadre, les directeurs généraux de Bercy seront auditionnés et des groupes de travail organisés avec les organisations syndicales. CGC-Douanes a bien entendu manifesté son souhait de participer à ces groupes de réflexion.

CAPC DSD / DPSD

Valorisations des fins de carrière des DSD

CGC-Douanes a manifesté sa satisfaction de voir enfin aboutir cette revendication qu'elle porte depuis longtemps : la possibilité d'être promu directeur principal des services douaniers (DPSD) en mobilité 5 ans avant le départ en retraite. La proposition de poste en tant que receveur régional à Bastia, seule offre en tant que DPSD, n'a cependant recueilli qu'une seule candidature. Le fait que la recette régionale ait vocation à fermer avant les 5 ans a-t'il créé un sentiment d'incertitude trop grand pour les candidats quand bien même le bénéfice du grade est assuré jusqu'au départ à la retraite ?

En tout cas, la direction générale a souligné que le traitement des fins de carrière des DSD1 était le principal chantier des mois à venir. Il s'agira d'offrir davantage de postes de ce niveau et de déterminer les postes susceptibles d'être éligibles à ce grade à accès fonctionnel (GRAF). La cartographie des postes devra être mise en rapport avec le « vivier ». La DG souligne cependant que le vivier connu des collègues DSD1 susceptibles de partir à la retraite dans les 5 ans est extrêmement ténu (on parlerait d'une dizaine de cadres seulement ...).

CGC-Douanes a cependant regretté que cette ouverture intervienne si tard et en si petit nombre pour l'instant alors qu'il en est question depuis fort longtemps. CGC Douanes a de surcroît demandé que les postes éligibles au GRAF mobilité ne soient pas systématiquement « excentrés » ou correspondent à des emplois quelque peu « boudés » par les administrateurs.

Mouvements au SNDJ : les fondamentaux ont-ils été perdus de vue ?

2 postes étaient proposés au SNDJ. Si le poste de « chargé de mission coopération internationale » ne nécessitait plus selon l'administration la qualification d'ODJ, ce n'était pas le cas du poste de « chef de l'unité locale de Marseille ». Or, ces deux postes ont été pourvus par des collègues qui ne disposent pas de la qualification, ce qui interroge notamment au regard du vivier de candidats qui a été mis en place à l'occasion de la formation en alternance récemment organisée. Est ce à dire que le vivier n'est pas encore suffisant ? La DG a indiqué qu'il serait possible, pour le collègue ayant obtenu le poste, de passer la qualification en cours d'année en se présentant à l'examen au printemps 2018, l'UL disposant d'un adjoint ODJ expérimenté. La DG indique avoir fait prévaloir les enjeux managériaux sur la compétence judiciaire non encore acquise.

Pour CGC-Douanes, il ne faut pas perdre de vue les fondamentaux que sont l'expérience et la qualification ODJ sur des postes de cette nature.

Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat spécialiste de vos préoccupations !

Par ailleurs, si certains collègues peuvent encore passer la qualification ODJ, **il serait normal d'ouvrir à tous une nouvelle session de formation « en alternance » qui pourrait intéresser de nombreux collègues**, la culture judiciaire irriguant toujours plus notre administration.

Des règles de gestion bien floues...

Un collègue DSD2 a obtenu un poste de chef de POC outre-mer alors que 4 DSD1 disposant des compétences requises avaient également postulé. Si ce collègue présentait un excellent profil, il n'en demeure pas moins que les traditionnelles règles relatives aux « postes à profil » ont été bafouées, celles-ci consistant à retenir le premier de la liste par ordre d'ancienneté, puis le second si le premier n'a pas le profil. La direction générale a argué que de nombreux candidats DSD1 avaient candidaté au dernier moment (voire hors délai), qu'un poste outre-mer nécessitait de faire preuve d'autonomie et d'ouverture vers l'extérieur, qu'il s'agissait d'un poste isolé de véritable adjoint au DR.

Tout en reconnaissant au cas particulier la pertinence du choix de la DG, CGC-Douanes a souligné que les DSD1 qui n'étaient pas passés administrateurs pouvaient trouver de nouvelles sources de motivation en postulant sur des fonctions outre-mer et qu'il était dommageable d'opacifier à ce point les règles de gestion.

Quel devenir de la mission PNR ?

2 collègues quittent leurs fonctions de chef du projet PNR et d'adjoint au programme PNR. CGC-Douanes a donc demandé si ces postes seraient de nouveau à pourvoir ou si le programme était désormais considéré comme suffisamment mûr pour ne plus nécessiter de cadres sur ces fonctions. La DG a confirmé que ces fonctions avaient vocation à être normalisées au sein du bureau D/3 et de l'UIP, dans le cadre d'un projet de PNR plus large étendu aux vecteurs ferroviaires et maritimes.

A signaler que le poste d'adjoint au directeur de Corse est resté vacant. Par ailleurs, un-attaché douanier a été nommé sur le nouveau poste de Bangkok.

L'enquête pour les prochaines postes d'IP / DSD sera proposé en toute fin d'année 2017 pour une CAP qui devrait intervenir le 1er février 2018.

Aparté : pour en finir avec les sous entendus...

Signalons que cette instance a été marquée par une déclaration préalable de l'USD FO selon laquelle cette OS représenterait le « seul syndicat représentatif pour défendre l'encadrement ».

La CGC Douanes n'est pas un partenaire syndical "représentatif"....car il ne siège pas en CTRtelle est la règle !et la belle affaire !

Il en découle au cas particulier une ligne de défense des intérêts des agents de catégorie A/A+ particulièrement limpide et sans ambiguïté, qui en fait toute son originalité.

Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat spécialiste de vos préoccupations !

Son action pro active se veut ainsi, tant au niveau central qu'auprès de tous ceux d'entre vous qui lui accordent sa confiance, empreinte de loyauté, de bienveillance corrélée toutefois à un esprit de vigilance certaine ; Cette approche qui se veut avant tout constructive ne saurait cependant s'accommoder d'une obséquiosité qui paraît déplacée.

La CGC Douanes n'est pas un syndicat « représentatif » mais elle joue un rôle particulièrement actif dans les instances où elle siège en toute légitimité forte des scores électoraux qu'elle a obtenus lors des dernières élections (40 % des voix des DSD en sa faveur !).

La CGC Douanes n'est pas un syndicat "représentatif", mais elle est totalement légitime dans sa défense sans faille des intérêts du cadre de commandement, et elle a la faiblesse de croire qu'elle est écoutée du directeur général.

La CGC Douanes n'est pas un syndicat "représentatif", mais son audience catégorielle ne cesse d'augmenter au fil des scrutins successifs !

Alors, pour les prochaines élections, ne vous trompez pas !

CGC-Douanes souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année à tous les collègues qui nous suivent CAP après CAP.

Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat spécialiste de vos préoccupations !

BULLETIN D'ADHESION
AU SYNDICAT [CGC-Douanes](#)

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de [CGC-Douanes](#) à :

[CGC-Douanes](#)
15 – 17 rue Beccaria
75 012 PARIS

Fiche de renseignements à compléter :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Fonctions :

Grade :

Echelon :

Coordonnées professionnelles :

Service :

Direction :

Adresse :

Tél. :

Fax :

E-mail :

Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de [CGC-Douanes](#), rubrique infos pratiques. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.